



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOIRE

*Direction Départementale
des Territoires de la Loire*

*Service environnement et forêt
Pôle nature et cadre de vie*

COMPTE RENDU DE LA 1^{ère} REUNION D'INFORMATION SUR LA LOUTRE

vendredi 11 mars 2011

Présents :

CORAFS, correspondant loutre pour la Loire, Sébastien TEYSSIER,
DDT42, pôle nature et cadre de vie, Jean-Philippe CARLIER,
DDT42, pôle police et politique de l'eau, Chrystelle GIBERT,
DDT42, stagiaire sur la stratégie de création des aires protégées, Kévin MATHIEU,
DREAL Rhône-Alpes, unité biodiversité et ressources minérales, Carole RAY-BARMANN,
SD42-ONEMA, Olivier PREYNAT et Pascal PEROTTI,
SD42-ONCFS, Kristell CARRIC,
Association des propriétaires d'étangs du Forez, Michel MONTSERRET,
LPO, Bernard JAMET,
Conseil Général de la Loire, Fabrice DUBOIS,
FDCL, Régis DUPERRON et Sandrine GUENEAU,
FDLPPMA, Jacques DUMAS,
Association des piégeurs, Bertrand PAUPIER,
PNR Pilat, Guillaume CHORGNON,
Syndicat mixte du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy, Julien MAZODIER,
Syndicat des Monts de la Madeleine, Armelle SICART,
Communauté d'agglomérations Loire-Forez, Lionel FARROUAULT.

Excusés :

Conseil Général Auvergne,
Conseil Régional Auvergne,
Parc Naturel du Livradois-Forez,
M. Charles LEMARCHAND,
DDT du Puy-de-Dôme,
SYMIROA,
ONF.

Absents :

Conseil Régional Rhône-Alpes,
FRAPNA Loire,
CREN,
SMAELT,
Syndicat des 3 rivières,
SICALA,
Agences de l'eau.

Déroulement :

- 1/ présentation synthétique du plan national d'actions en faveur de la loutre d'Europe,
- 2/ présentation de la biologie de l'espèce, de sa répartition dans la Loire et des menaces,
- 3/ échanges.

Répartition de la loutre dans la Loire :

La loutre revient naturellement sur les cours d'eau du département essentiellement sur les Monts du Forez : le Lignon est entièrement recolonisé jusqu'à la Loire.

Au nord du département, 2 épreintes ont été retrouvés sur la Besbre.

Dans le Pilat : le Malleval (côté Rhône) est très récemment colonisé, alors que la Semène l'est depuis 5 ans.

Les Monts du Lyonnais ne sont pas propices à une recolonisation (peu de poisson).

A plus ou moins long terme, on peut s'attendre à une recolonisation de l'ensemble des cours d'eau des Monts du Forez et des Monts de la Madeleine.

Information et sensibilisation :

L'assemblée est favorable à l'information sur ce sujet.

Le correspondant loutre et la DDT sont disposés à répondre avec transparence à toute demande d'information réglementaire, scientifique et technique.

Le CG42 précise que la loutre entre dans le cadre de sa politique sur les espèces protégées.

Conflit d'usages avec les pêcheurs et pisciculteurs :

Aucun problème avéré. La loutre est le reflet d'une bonne qualité des eaux et aussi de l'empoisonnement satisfaisant des rivières où elle s'installe. L'observation permettra de révéler s'il y a des impacts sur les ressources piscicoles.

La prédation passe inaperçue et n'est pas inquiétante contrairement à celle des cormorans sur les étangs.

Autrefois la loutre était présente et ne posait pas de problème majeur. Il s'agit aujourd'hui de retrouver l'habitude de travailler avec cette espèce prédatrice.

Piégages :

En aucun cas la loutre ne sera un prétexte pour demander l'arrêt du piégage de ragondins et de rats musqués. Le piégage de ces nuisibles est absolument nécessaire et reconnu par tous (7000 queues par an dans la Loire).

Cependant, il est nécessaire d'éviter l'utilisation du piège en X et de préconiser l'utilisation de cage - piège non immergée.

L'association des piégeurs portera ces informations à l'occasion de la prochaine assemblée générale.

La FDCL défend depuis 2004 l'abandon de l'utilisation de poison contre les nuisibles, ce qui a pu indirectement favoriser la recolonisation des cours d'eau par la loutre.

Le Comité de lutte contre les ragondins et les rats musqués a été oublié de la liste d'invitation et sera invité à la prochaine réunion d'information.

Formation :

La FDCL s'engage à intégrer dans la formation des piégeurs une formation sur la loutre.

Travaux en cours d'eau :

L'ONEMA et le CG42 soulignent que la loutre est une nouvelle composante à intégrer dans les nombreux projets de travaux en cours d'eau et sur les ouvrages (ponts) qui se situent sur des habitats naturels de la loutre.

Financements :

La DREAL Rhône-Alpes explique que les moyens financiers par espèces protégées sont faibles et que l'arbitrage est en fonction d'une priorisation selon les espèces.

Pour la loutre il existe un cofinancement et une coordination avec le Conseil Régional Rhône-Alpes et sa politique « espèces protégées ».

Le CORAFS finance seul le volet génétique.

Suites à donner :

1/ élaboration d'un communiqué de presse DDT42/correspondant loutre,

2/ envoi d'un courrier d'information de la DDT42 auprès de ses agences territoriales pour la prise en compte de la loutre dans les politiques publiques (élaboration des SCOT, corridors écologiques),

3/ mise en place d'une deuxième réunion d'information sur la loutre en été 2011 pour présenter les conclusions de l'étude de répartition de l'espèce dans la Loire et réfléchir aux corridors écologiques (trame bleue et franchissements d'ouvrages),

4/ mise à disposition sur le site Internet de la DDT42 :

- de la carte de répartition de la loutre sur les cours d'eau de la Loire,
- du diaporama sur la biologie de l'espèce,
- du compte rendu de cette première réunion d'information,
- du plan national d'actions et de la brochure de synthèse.